



MANUEL DU PROGRAMME D'APPAREILS SUPPLÉANT À UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE

MISE À JOUR 44
OCTOBRE 2015

Veillez conserver cette page pour fins de références ultérieures.

SOMMAIRE

NOTE : Ce fichier contient les recto / verso des pages touchées par la modification ainsi que les décalages de pages

TABLE DES MATIÈRES

- Modifications d'ordre administratif

Page : 1

7. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Modifications d'ordre administratif

Pages : 1 à 9

LÉGENDE

- Les modifications sont indiquées dans la marge de gauche de la façon suivante :
 - # Corrections d'ordre administratif
 - + Modifications relatives aux ententes, accords, décrets, amendements, etc.
 - *La signification des références en bas de page figure à l'endos de la page*
- INTRODUCTION

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-57655-6

Régie de l'assurance maladie du Québec
Direction des services à la clientèle professionnelle
Centre d'information et d'assistance aux professionnels

**Régie de
l'assurance maladie**
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. PERSONNES ASSURÉES	
1.1 DÉFINITION	1
1.2 CARTE D'ASSURANCE MALADIE	1
1.2.1 Description de la carte d'assurance maladie	1
1.2.2 Modèles de carte	2
1.2.3 Vérification de la carte (validité)	4
1.3 DOSSIER DE LA PERSONNE ASSURÉE	5
2. FOURNISSEURS (Fauteuils roulants et accumulateurs)	
Voir l' <i>INDEX</i> de cet onglet	1
5. FACTURATION DES APPAREILS SUPPLÉANT À UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE	
Voir l' <i>INDEX</i> de cet onglet	1
6. PAIEMENT - ÉTAT DE COMPTE	
6.1 MODES DE PAIEMENT	1
# 6.1.1 Comment adhérer au virement bancaire (<i>dépôt direct</i>)	1
6.2 DÉLAI DE PAIEMENT	1
6.3 ÉTAT DE COMPTE	2
6.3.1 Description	3
6.3.2 Vérification de paiements	4
6.4 RÈGLEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION, DES DEMANDES DE PAIEMENT ET DES DEMANDES DE RÉVISION	5
6.4.1 Demandes d'autorisation	5
6.4.2 Demandes de paiement autorisées en totalité	5
6.4.3 Demandes de paiement refusées en partie ou en totalité	5
6.4.4 Modification d'une demande de paiement déjà payée	6
6.5 MESSAGES EXPLICATIFS (CODES)	7
7. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - APPAREILS ET SERVICES ASSURÉS	1
7.0 AVANT-PROPOS	1
7.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1
7.1.1 Codes de service non prévus à la liste	1
# 7.1.2 Réparation d'un fauteuil lors de situation d'urgence	5
# 7.1.3 Codification des orthèses et prothèses	6
# 7.1.4 Codification des fauteuils roulants et des bases de positionnement	8

7. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS APPAREILS ET SERVICES ASSURÉS

PROTHÈSES, ORTHÈSES, APPAREILS ORTHOPÉDIQUES, AUTRES ÉQUIPEMENTS, FAUTEUILS ROULANTS, AIDES À LA LOCOMOTION ET AIDES À LA POSTURE

La liste des orthèses, des prothèses, des appareils orthopédiques et des autres équipements est en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2013**. La liste des fauteuils roulants et des aides à la locomotion et à la posture est en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2013**. (Voir le sommaire des onglets 8.1 et 8.2)

7.0 AVANT-PROPOS

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) publie la présente liste des prothèses, orthèses, appareils orthopédiques, autres équipements, fauteuils roulants, aides à la locomotion et aides à la posture aux fins de l'administration du Programme d'appareils suppléant à une déficience physique tel que défini dans le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie.

L'objectif général de cette publication est double. D'une part, elle a pour but de faciliter aux médecins prescripteurs le choix d'un service assuré en fonction des besoins de la personne assurée. D'autre part, elle a aussi pour objet de permettre aux établissements et laboratoires autorisés d'identifier les services assurés prescrits et d'en demander le paiement à la Régie en conformité avec la Loi de l'assurance maladie et les règlements afférents.

7.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En vertu du Règlement, la Régie assume, pour le compte de toute personne assurée, le montant fixé par règlement pour l'achat, le remplacement, la mise au point, l'ajustement ou la réparation des prothèses, orthèses, appareils orthopédiques ou autres équipements, fauteuils roulants, aides à la locomotion et aides à la posture déterminés par règlement, qui suppléent à une déficience ou à une difformité physiques et qui sont fournis selon les conditions et modalités prescrites.

La liste des services assurés dans le cadre de ce programme de même que les conditions et modalités suivant lesquelles ils doivent être fournis sont précisées dans le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie.

Le présent manuel découle de ce règlement auquel la Régie a apporté des précisions d'ordre administratif aux fins de facturation. Quant au règlement, aux fins de la présente publication, chacune de ses parties intitulées comme suit est regroupée sous l'onglet 4.

TITRE PREMIER : Chapitres I, II, III et IV

TITRE DEUXIÈME : Chapitres I, II, III et IV

7.1.1 Codes de service non prévus à la liste

Certains codes de service sont de type administratif et n'apparaissent pas dans la liste des services assurés. Pour ces services, utiliser les codes suivants :

Appareil non assuré fourni par un établissement visé à l'article 52

4099990 : Fauteuil manuel personne hébergée

Appareil non livré

- 5600002** : Code d'aide à utiliser si décès de la personne assurée avant l'installation finale de l'appareil (Titre I).
- 5600010** : Code d'aide à utiliser si changement de l'état physique de la personne assurée avant l'installation finale de l'appareil (Titre I).
- 5600028** : Code d'aide à utiliser si décès de la personne assurée avant l'installation finale de l'appareil (Titre II).
- 5600036** : Code d'aide à utiliser si changement de l'état physique de la personne assurée avant l'installation finale de l'appareil (Titre II).

Compléments

- 1145788** : Double emboiture en silicone ou gel
- 1145770** : Manchon de suspension en silicone ou gel
- 1145796** : Manchon de suspension en nylon (recouvert ou non à l'intérieur)
- 1145804** : Manchon de suspension (latex ou élastique)
- 3194255** : Gaine de nylon en silicone ou gel
- 3496973** : Bas de moignon en silicone ou gel
- 4296646** : Support élévateur et pivotant

Composants

- 1142017** : Emboiture pour code d'aide C.S. membres inférieurs (1142009)
- 1242015** : Emboiture pour code d'aide C.S. membres supérieurs (1242007)

Matériaux

- 5555552** : Matériaux utilisés pour réparer une aide incluant une aide qui n'est plus sur la liste en vigueur (Titre I, fournir la liste des matériaux).⁽²⁾
- 5444443** : Matériaux utilisés pour réparer une aide incluant une aide qui n'est plus sur la liste en vigueur (Titre II, fournir la liste des matériaux).⁽¹⁾ et ⁽³⁾

Remarque :⁽¹⁾ Les tableaux pour le temps alloué à la réparation des fauteuils roulants (Remboursement des frais de main-d'œuvre) sont placés à l'onglet 2. *Fournisseurs*, points 2.6.1 et 2.6.2.

- 5599972** : Main-d'œuvre sous-traitance (Titre I)
- 5441103** : Matériaux – décès (Titre I).
- 5442203** : Main-d'œuvre – décès (Titre I).
- 5441129** : Matériaux si changement de l'état physique (Titre I).
- 5442229** : Main-d'œuvre si changement de l'état physique (Titre I)
- 5441111** : Matériaux ATP – décès (Titre II).
- 5442211** : Main-d'œuvre ATP – décès (Titre II).
- 5441112** : Matériaux coussin – décès (Titre II).
- 5442212** : Main-d'œuvre coussin – décès (Titre II).
- 5441152** : Matériaux ATP si changement de l'état physique (Titre II).
- 5442252** : Main-d'œuvre ATP si changement de l'état physique (Titre II).

5441153 : Matériaux coussin si changement de l'état physique (Titre II).

5442253 : Main-d'œuvre coussin si changement de l'état physique (Titre II).

Réassignation ou prise en charge d'un appareil

4498564 : Réassignation d'une base de positionnement.

2190619 : Réassignation d'une planche à station debout.

4498572 : Triporteur et quadriporteur payé par l'Office des personnes handicapées du Québec et pris en charge par la Régie pour les réparations et les ajustements.

4498580 : Fauteuil roulant à propulsion manuelle pris en charge et dont aucun code ne correspond à la liste des fauteuils roulants.

4498598 : Fauteuil roulant à propulsion motorisée pris en charge dont aucun code ne correspond à la liste des fauteuils roulants.

Appareil ou composant C.S.

4498663 : Base de positionnement hors liste - C.S.

4498762 : Fauteuil motorisé hors liste - C.S.

4498861 : Fauteuil manuel hors liste - C.S.

2192318 : Civière manuelle hors liste - C.S.

2192326 : Civière motorisée hors liste - C.S.

4498846 : Composant hors liste pour fauteuil motorisé - C.S. ⁽³⁾

4498853 : Composant hors liste pour fauteuil manuel - C.S. ⁽³⁾

4498606 : Composants hors liste pour base de positionnement - C.S. ⁽³⁾

Remarque :⁽³⁾ Les codes 4498846, 4498853 et 4498606 doivent être utilisés uniquement pour la facturation de composants d'aide à la locomotion non listés. Ils demeurent C.S., donc sujets à une autorisation préalable.

4497863 : Accumulateur hors liste - C.S.

2196525 : Composant orthèses membres inférieurs C.S.

2295507 : Composant orthèses membres supérieurs C.S.

2396505 : Composant orthèses du tronc C.S.

2375515 : Composant orthèses cervicales C.S.

1145762 : Composant prothèse membres inférieurs C.S.

1245943 : Composant prothèse membres supérieurs C.S.

2190700 : Autres orthèses C.S. membres inférieurs et tronc combinés (cadre de verticalisation)

Valorisation des appareils récupérés

5470018 : Récupération de l'appareil

5477765 : Main d'œuvre pour fauteuil manuel valorisé

5477757 : Main d'œuvre pour fauteuil motorisé valorisé (0 à 2 ans)

5477740 : Main d'œuvre pour fauteuil motorisé valorisé (2 à 4 ans)

5477732 : Main d'œuvre pour fauteuil motorisé valorisé (4 ans et +)

5477724 : Main d'œuvre pour base de positionnement valorisée.

5477781 : Main d'œuvre pour cadre de verticalisation valorisé.

4499976 : Services de récupération, vérification, nettoyage, réattribution et gestion d'inventaire pour un ambulateur avec appui-thorax.

5470026 : Montant forfaitaire pour réaffectation base de positionnement ou fauteuil valorisé.

5466669 : Composants usagés.

5444401 : Matériaux usagés.

5477807 : Main-d'œuvre pour un module auxiliaire de propulsion valorisé.

5477823 : Main-d'œuvre pour une poussette valorisée.

4499554 : Réaffectation d'une aide technique à la posture dont le coût a déjà été payé par la Régie.

4495982 : Réaffectation d'une poussette dont le coût a déjà été payé par la Régie.

4495736 : Réaffectation d'un orthopodium dont le coût a déjà été payé par la Régie.

4495737 : Réaffectation d'un parapodium dont le coût a déjà été payé par la Régie.

4490322 : Réaffectation d'un coussin dont le coût a déjà été payé par la Régie (adulte).

4490314 : Réaffectation d'un coussin dont le coût a déjà été payé par la Régie (pédiatrique).

4498887 : Aides à la posture valorisées - membres supérieurs.

Composants – Équivalents

4490330: Appui-bras - modèle équivalent

4490348: Appui-pied - modèle équivalent

4490355: Système de conduite - modèle équivalent

4490363: Châssis - modèle équivalent

4490371: Essieux - modèle équivalent

4490389: Fourche - modèle équivalent

4490397: Freins - modèle équivalent

4490405: Roues - modèle équivalent

4490413: Structure de l'ensemble siège et dossier - modèle équivalent

Appareils pour lesquels une demande d'autorisation est recommandée

1242106: Prothèse cubitale myoélectrique

1242502: Prothèse pour désarticulation du poignet myoélectrique

1262104: Prothèse humérale myoélectrique

1242205: Prothèse cubitale électromécanique

Autres codes pour lesquels une demande d'autorisation n'est pas requise

4487732: Batterie du MAP

4494993: Autre composant d'une poussette Buggy Major

Prise en charge de fauteuils roulants par la Régie

La Régie prend en charge les fauteuils roulants dont le coût a été assumé par la personne assurée aux conditions suivantes :

1. La personne assurée est admissible au programme, en vertu de l'article 51 ou 53 du Règlement, selon le cas.
2. Ce type de fauteuil est ou était sur la liste des services assurés par la Régie au moment où le fauteuil a été acheté.
3. Le fauteuil est en bonne condition et a une durée de vie probable d'au moins deux ans.

Remarque : Pour les modalités de facturation, voir l'annexe II (nature 23) de l'onglet 5.

7.1.2 Réparation d'un fauteuil roulant lors de situation d'urgence

Afin de permettre à une personne assurée de pouvoir compter sur un système de dépannage, prendre note que, dans les situations nécessitant un **dépannage d'urgence** où la personne est confrontée à un bris de son fauteuil roulant ne lui permettant pas de se déplacer jusqu'à un établissement ou un centre de service de réparation autorisé, la Régie acceptera de défrayer le temps de déplacement du réparateur pour :

- effectuer une réparation de base, s'il s'agit d'un bris mineur.
Exemple : un bris relié à la batterie ou aux pneus;
- fournir un fauteuil de rechange et transporter le fauteuil défectueux à un centre de service de réparation autorisé, s'il s'agit d'un bris majeur.
Exemple : un bris relié au châssis, au moteur ou au modulateur.

Chaque centre demeure responsable des services offerts dans la limite des ressources disponibles et de l'organisation des services prévus à cette fin.

Remarque : Pour les modalités de facturation, voir le point 5.5.1.4 au numéro 4 de l'onglet 5. *Facturation des appareils suppléant à une déficience physique.*

7.1.3 Codification des orthèses et des prothèses

La codification des biens composant la liste des orthèses et des prothèses s'explique de la façon suivante :

Chaque appareil, composant, complément et ajustement est identifié par un numéro de code composé de 7 chiffres.

Signification des 7 chiffres composant le code :

- 1^{er} chiffre : classification des services assurés;
- 2^e chiffre : région anatomique;
- 3^e chiffre : subdivision de la région anatomique;
- 4^e, 5^e et 6^e chiffres : le type de bien;
- 7^e chiffre : chiffre-preuve.

Les valeurs possibles pour chaque champ du numéro de code sont les suivantes :

CLASSIFICATION DES SERVICES ASSURÉS :

Code	Classification des services assurés
1	= prothèses
2	= orthèses
3	= accessoires prothèses et orthèses
4	= accessoires fonctionnels
5	= autres

RÉGION ANATOMIQUE :

Code	Région anatomique
1	= membres inférieurs
2	= membres supérieurs
3	= tronc
4	= général

SUBDIVISION DE LA RÉGION ANATOMIQUE :

Code	Subdivision de la région anatomique
1	= orteil
2	= pied
3	= cheville
4	= tibial
5	= tibio-fémoral
6	= fémoral
7	= coxo-fémoral
8	= hémipelvien
9	= général

doigt	sacré
main	lombo-sacré
poignet	lombaire
cubital	dorso-lombaire
cubito-huméral	dorsal
huméral	épaule
gléno-huméral	cervical
thoracique	tête
général	général

TYPE DE BIEN :

Code	Type de bien
De 000 à 549	appareil
550 à 649	composant, complément
650 à 750	ajustement

EXEMPLES :

Le code **1130509**, prothèses Symes :

1	prothèse
1	membre inférieur
3	cheville
050	appareil
9	chiffre-preuve

Le code **2135507**, étrier régulier :

2	orthèse
1	membre inférieur
3	cheville
550	composant
7	chiffre-preuve

Le code **1246529**, rallongement de la partie cubitale :

1	prothèse
2	membre supérieur
4	cubital
652	ajustement
9	chiffre-preuve

7.1.4 Codification des fauteuils roulants et des bases de positionnement

Un code d'appareil est formé de 7 chiffres, dont la signification est la suivante :

Le **premier chiffre** indique que ce sont des **accessoires fonctionnels**.

Le **deuxième** détermine qu'il s'agit d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle ou motorisée, base de positionnement, adulte ou pédiatrique.

Les chiffres de la **troisième à la sixième position** identifient le **fournisseur** des appareils et composants.

La **dernière position** est un **chiffre-preuve**, modulo 10.

POSITION	SIGNIFICATION	VALEUR ATTRIBUÉE
1 ^{er} chiffre	Accessoire fonctionnel	4
2 ^e chiffre	Fauteuil roulant à propulsion manuelle, adulte	0
	Fauteuil roulant à propulsion manuelle, pédiatrique	1
	Base de positionnement, adulte	2
	Base de positionnement, pédiatrique	3
	Fauteuil roulant à propulsion motorisée, adulte	5
3 ^e au 6 ^e chiffre	Fauteuil roulant à propulsion motorisée, pédiatrique	6
	Fournisseurs :	
	- Invacare Canada Inc.	4000 à 4999
	- Sunrise Medical Canada Inc.	5000 à 5999
	- Orthofab inc.	6000 à 6999
	- Les équipements adaptés Physipro Inc.	7000 à 7299
	- Pride Mobility Products Corporation	7300 à 7999
	- Motion compositesInc.	8200 à 8599
- Handicare	8600 à 8999	
- PDG Product Design Group Inc.	9500 à 9998	
7 ^e chiffre	Chiffre preuve, modulo 10	0 à 9

EXEMPLES :

Chiffre-preuve modulo 10 :

Le code **4065009** :

4	accessoire fonctionnel
0	fauteuil roulant à propulsion manuelle, pour adulte
6500	Orthofab Inc.
9	chiffre-preuve

Le code **4663001** :

4	accessoire fonctionnel
6	fauteuil roulant à propulsion motorisée, pédiatrique
6300	Orthofab Inc.
1	chiffre-preuve

Le code **4240008** :

4	accessoire fonctionnel
2	base de positionnement adulte
4000	Invacare Canada L.P.
8	chiffre-preuve